

Conseil d'administration du 10 janvier 2025

Délibération n° 25/01
 Décision modificative n° 2 au budget 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix janvier,

Le conseil d'administration, convoqué le vingt-trois décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni sur invitation de la présidente.

VU

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.2121-12, L.2312-2 ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Le Rapport sur les orientations budgétaires 2024 ;
- La délibération n° 23/13 du 21 novembre 2023 validant les orientations budgétaires détaillées dans le Rapport sur les orientations budgétaires 2024 ;
- La délibération n° 23/18 du 5 décembre 2023 portant approbation du budget primitif 2024 ;
- La délibération n° 24/40 du 26 novembre 2024 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget 2024 ;
- Les Statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve - Jack Ralite », et notamment les articles 23.1 et 29.

La présidente,

EXPOSE

Des ajustements budgétaires qu'il est proposé au conseil d'administration d'approuver apparaissent nécessaires :

Dépenses de fonctionnement :

	BP+DM1	DM2	BP+DM1+DM2
6156 Maintenance	12 000,00 €	+500,00 €	12 500,00 €
6236 Catalogues et imprimés	1 200,00 €	+500,00 €	1 700,00 €
6262 Frais de télécommunication	4 000,00 €	+1 250,00 €	5 250,00 €
64111 Rémunération principale (titulaires)	1 830 000,00 €	+6 500,00 €	1 836 500,00 €
64138 Personnel non titulaire - autres indemnités	195 000,00 €	+3 500,00 €	198 500,00 €

6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	670 000,00 €	+2 500,00 €	672 500,00 €
6811	Dotations aux immobilisations incorporelles et corporelles	41 000,00 €	-34 000,00 €	7 000,00 €
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	0,00 €	+342 000,00 €	342 000,00 €

TOTAL Dépenses fonctionnement cumulées	5 296 687,00 €	+322 750,00 €	5 619 437,00 €
--	----------------	---------------	----------------

Recettes de fonctionnement :

	BP+DM1	DM2	BP+DM1+DM2
7062 Redev. et droits des services - cultur.	330 000,00 €	+20 037,00 €	350 037,00 €
7472 Région	30 000,00 €	-30 000,00 €	0,00 €
74748 Communes	4 201 095,00 €	+332 713,00 €	4 533 808,00 €

TOTAL Recettes fonctionnement cumulées	5 296 687,00 €	+322 750,00 €	5 619 437,00 €
--	----------------	---------------	----------------

Dépenses d'investissement :

	BP+DM1	DM2	BP+DM1+DM2
1021 Dotations	0,00 €	+308 000,00 €	308 000,00 €

TOTAL Dépenses d'investissement cumulées	41 000,00 €	+308 000,00 €	349 000,00 €
--	-------------	---------------	--------------

Recettes d'investissement :

	BP+DM1	DM2	BP+DM1+DM2
276341 Autres immobilisations financières	0,00 €	+308 000,00 €	308 000,00 €

TOTAL Recettes d'investissement cumulées	41 000,00 €	+308 000,00 €	349 000,00 €
--	-------------	---------------	--------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la décision modificative n°2 au budget 2024.

Membres	16
Votants	11
Suffrages exprimés	11
Votes pour	11
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

☒ Adoptée

☐ Rejetée

Fait en visio, le 10 janvier 2025

Zakia Bouzidi
Présidente du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Zakia Bouzidi', written over a horizontal line.

